

*Messieurs de la Chambre des Communes.*

Les comptes de la dernière année financière et le budget de l'année prochaine vous seront soumis. Le budget de la dépense a été préparé avec toute l'économie que permette l'intérêt public. Je regrette que la prostration du commerce dont j'ai déjà parlé ait sérieusement affecté notre revenu. Sous ces circonstances, il sera nécessaire de réduire la dépense des divers départements du service public.

*Honorables Messieurs du Sénat.*

*Messieurs de la Chambre des Communes.*

La correspondance, les rapports et les autres documents relatifs à la construction du chemin de fer du Pacifique vous seront soumis.

Pendant la vacance, une députation du gouvernement de Manitoba est venue à Ottawa pour attirer l'attention du gouvernement fédéral sur la situation de cette province. Elle représenta que le revenu de la province n'y était pas au niveau de la dépense ordinaire. Les documents relatifs à cette question seront mis devant vous et certaines propositions seront offertes à votre examen. La législature de Manitoba a, dans l'intervalle, adopté quelques mesures afin de réduire la dépense de cette province.

J'attire votre sérieuse attention sur les divers sujets que je vous ai nommés et sur les affaires générales qui viendront devant vous, et j'espère que la sagesse et la modération présideront à vos délibérations.

Il a plu à Son Excellence de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

## PRIÈRES :

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre du discours de Son Excellence prononcé du trône.

Et le dit discours a été alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

Ordonné, que cette Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

Résolu, que tous les membres présents pendant cette session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

L'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle soit ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Scott*,

La Chambre s'est ajournée.